



Société Coopérative
Intercommunale
Rue Louvrex, 95
4000 LIEGE

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 SEPTEMBRE 2020

POINT 11 de l'ordre du jour

Fusion par absorption de FINANPART SA au sein d'Enodia

Le 3 mars 2020, au terme du délai de publicité légal d'un projet de fusion commun établi par les Conseils d'Administration d'Enodia, entité absorbante, et de la SA FINANPART, entité absorbée, l'Assemblée générale de FINANPART SA a approuvé la fusion par absorption de la société par Enodia, entraînant la dissolution de la société.

Cette opération de fusion par absorption de FINANPART au sein d'Enodia a permis de rencontrer formellement la recommandation de la Commission d'enquête parlementaire « Publifin » et traduit la reprise de contrôle de Nethys par l'intercommunale Enodia, qui en devient, par conséquent, l'actionnaire majoritaire direct.

Le projet de fusion par absorption de FINANPART a été établi, dans le chef de la société absorbée, sur base de la situation comptable au 30 septembre 2019 telle qu'approuvée par l'Assemblée générale statutaire de FINANPART du 28 novembre 2019. Conformément au projet de fusion toujours, la fusion par absorption sortant ses effets, sur le plan comptable et fiscal, au 1^{er} novembre 2019, il incombe à l'Assemblée générale de la société absorbante (Enodia) :

- d'approuver les comptes et rapport de gestion pour la période non-couverte par les effets de cette fusion et
- d'accorder les décharges respectives aux administrateurs et commissaire aux comptes.

11.1. Approbation de la situation comptable relative à la période du 1^{er} au 31 octobre 2019 de la société absorbée FINANPART SA.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 octobre 2019 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration de FINANPART en date du 3 mars 2020, préalablement à son absorption au sein d'Enodia et communiqués en annexe sous format BNB.

11.2. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société absorbée FINANPART SA pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020 (date de la dissolution de la société)

Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter le rapport de gestion (et ses annexes) du Conseil d'Administration de FINANPART SA, société absorbée, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020, établi en date du 3 mars 2020 et communiqué en annexe.

11.3. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'Administration de FINANPART SA établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter le rapport de rémunération établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020 (date de l'extinction des mandats d'Administrateurs) communiqué en annexe.

Il y a lieu de préciser que l'ensemble des mandats exercés au sein du Conseil d'Administration de FINANPART (miroir de celui d'Enodia) étaient exercés à titre gratuit.

11.4. Approbation du rapport du Commissaire aux comptes de la société absorbée FINANPART SA relatif à la situation comptable du 1^{er} au 31 octobre 2019.

Il est proposé à l'Assemblée générale de prendre acte et d'approuver le rapport de PWC, Reviseur d'entreprises représenté par Mme Isabelle RASMONT, Commissaire aux comptes de la société absorbée FINANPART SA, relatif à la situation comptable du 1^{er} au 31 octobre 2019, communiqué en annexe.

Ce rapport conclut en une opinion sans réserve sur la période comptable précitée.

11.5. Décharge aux Administrateurs de la société absorbée pour leur gestion relative à la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge aux Administrateurs de la société absorbée pour leur gestion relative à la période du 1^{er} octobre 2019 au 3 mars 2020.

Cette décharge peut être valablement donnée si, conformément aux dispositions de l'article L1523-13, §3 alinéa 3 du CDLD, le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

11.6. Décharge au Commissaire aux comptes de la société absorbée pour sa mission de contrôle relative à la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge au Commissaire aux comptes pour sa mission de contrôle sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, à savoir PWC, Reviseur d'entreprises, représenté par Mme Isabelle RASMONT.

Cette décharge peut être valablement donnée dans la mesure où, conformément aux dispositions de l'article L1523-13, §3 alinéa 3 du CDLD, le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

M. 1.

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0847.168.207	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: FINANPART

Forme juridique: SA

Adresse: Rue Louvrex

N°: 95

Code postal: 4000

Commune: Liège 1

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0847.168.207**

DATE **27-05-19** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

approuvés par l'assemblée générale du **29-09-20**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-10-19** au **31-10-19**

Exercice précédent du **01-10-18** au **30-09-19**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: 28 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.2, 6.6, 6.7.2, 6.8, 6.9, 6.12, 6.13, 6.14, 6.17, 6.18.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signataire
(nom et qualité)

Signataire
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

FERNANDEZ FERNANDEZ Julie

Quai du Roi Albert 32, boîte 12, 4020 Liège 2, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 11-12-19- 29-09-20

CRAPANZANO Laura

Avenue des Aisemences 25, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-08-17- 29-09-20

CULOT Fabian

Rue de Fraigneux 101, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-08-17- 29-09-20

DECERF Alain

Rue Solvay 71, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 04-12-18- 29-09-20

DEGEY Maxime

Rue Carl Grun 22, boîte 9B, 4800 Verviers, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19- 29-09-20

DUBOIS Nathalie

Allée des Hirondelles 4, 4432 Alleur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 04-12-18- 29-09-20

GERKENS Muriel

Rue du Grand Brou 35, 4690 Bassenge, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19- 29-09-20

GILLARD Luc

Rue Publémont 30, 4000 Liège 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 04-12-18- 29-09-20

JADOT Jean-Claude

Rue du Coquiamont 14, 4280 Hannut, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 22-08-17- 29-09-20

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

ROBERT Damien

Rue des Bas Sarts 124, 4100 Seraing, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 28-11-19- 29-09-20

TARNION Muriel

Rue de Halleur 53, boîte A, 4801 Stembert, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 30-10-19- 29-09-20

VANDEBURIE Julien

Rue F. Tilquin 49, 4030 Grivegnée (Liège), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 04-12-18- 29-09-20

PWC Réviseurs d'entreprises SRL 0429.501.944

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 20-12-18- 29-09-20

Représenté par :

1. RASMONT Isabelle

Woluwedal 18 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

, Numéro de membre : A01800

CAMPSTEIN Léon

Rue Masuy 19, 4041 Vottem, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25-06-19- 14-11-19

FERNADEZ FERNANDEZ Julie

Quai du Roi Albert 32, boîte 12, 4020 Liège 2, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14-11-19- 11-12-19

TARNION Muriel

Rue de Halleur 53, boîte a, 4801 Stembert, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 20-12-18- 30-10-19

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.191.239.602,55</u>	<u>1.191.239.602,55</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
	6.4 /			
Immobilisations financières	6.5.1	28	1.191.239.602,55	1.191.239.602,55
Entreprises liées	6.15	280/1	1.191.239.602,55	1.191.239.602,55
Participations		280	1.191.239.602,55	1.191.239.602,55
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2.900.090,79</u>	<u>2.900.428,79</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.900.090,79	2.900.211,79
Comptes de régularisation	6.6	490/1		217,00
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.194.139.693,34	1.194.140.031,34

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>9.196,00</u>	<u>6.050,00</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	9.196,00	6.050,00
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.196,00	6.050,00
Fournisseurs		440/4	9.196,00	6.050,00
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.194.139.693,34	1.194.140.031,34

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A		
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74		
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3.363,00	87.483,37
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	3.363,00	87.263,37
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8		220,00
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-3.363,00	-87.483,37

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B		6.162,26
Produits financiers récurrents		75		6.162,26
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		6.162,26
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières	6.11	65/66B	121,00	121,00
Charges financières récurrentes		65	121,00	121,00
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	121,00	121,00
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	-3.484,00	-81.442,11
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	-3.484,00	-81.442,11
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	-3.484,00	-81.442,11

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	13.029.578,51	13.033.062,51
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-3.484,00	-81.442,11
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	13.033.062,51	13.114.504,62
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	13.029.578,51	13.033.062,51
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.191.239.602,55
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.191.239.602,55	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	1.191.239.602,55	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
NETHYS SA Rue Louvrex 95 4000 Liège 1 Belgique 0465.607.720	ACTION	1.183.068.52 6	99,99	0,00	31/12/2018	EUR	1.342.292.336	94.459.350

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DU CAPITAL****Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.174.678.006,12
(100)	1.174.678.006,12	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

Actions nominatives
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.174.678.006,12	17.351.745
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	17.351.745
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		220,00
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	1.191.239.602,55	1.191.239.602,55
Participations	(280)	1.191.239.602,55	1.191.239.602,55
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	2.900.090,79	2.900.211,79
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	2.900.090,79	2.900.211,79
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		6.162,26
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	4.000,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

~~L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *~~

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *~~

L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, §2 et §3 du Code des sociétés:

L'exemption de comptes consolidés pour les exercices 2019 et 2020 est approuvée par l'assemblée générale du 28/11/2019.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

ENODIA
Rue Louvrex 95
4000 Liège 1, Belgique
0204.245.277

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

ENODIA
Rue Louvrex 95
4000 Liège 1, Belgique
0204.245.277

L'entreprise-mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION**ACTIF****IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants non appelés.

Des réductions de valeur sont opérées pour les moins-values durables ou définitives.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Ces dernières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

Ils sont valorisés à leur valeur nominale.

PASSIF**RESERVES**

La dotation à la réserve légale se fait conformément à l'article 616 du code des sociétés.

DETTES

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

- La pandémie du COVID-19 n'a pas d'effet sur la situation financière de la Société au 31 octobre 2019.
- Par ailleurs, nous rappelons qu'en date du 3 mars 2020, a été entérinée la fusion par absorption de Finanpart SA par Enodia SC

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION****FINANPART
Société Anonyme****Rue Louvrex, 95
4000 Liège****TVA BE 0847.168.207****RAPPORT DE GESTION
EXERCICE COMPTABLE DU 01/10/2019 AU 31/10/2019**

Cher Actionnaire,

Tout comme celui de FINANPART, l'organe d'administration de l'actionnaire unique, ENODIA SCiRL, a procédé le 15 janvier 2020 à l'adoption d'un projet de fusion par absorption de FINANPART SA avec effet au 1^{er} novembre 2019.

Pour rappel, le projet de fusion par absorption précité a été établi, dans le chef de la société absorbée, sur base de la situation comptable au 30 septembre 2019 telle qu'approuvée par l'Assemblée générale statutaire du 28 novembre 2019.

Conformément au projet de fusion toujours, la fusion par absorption sortant ses effets, sur le plan comptable et fiscal, au 1^{er} novembre 2019, il incombe au Conseil d'Administration de procéder à l'arrêt de la situation comptable couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019.

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations, nous avons donc l'honneur de vous faire rapport de l'exercice comptable couvrant la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 octobre 2019.

1. Analyse chiffrée des comptes annuels**A. Bilan et compte de résultats****BILAN**

Le total bilantaire de FINANPART S.A. s'élève à 1.194.139.693,34 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- les participations dans les entreprises liées pour un montant de 1.191,2 millions d'€
- les valeurs disponibles pour 2,9 millions d'€.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

RAPPORT DE GESTION

Les principales rubriques du passif sont :

- Le capital souscrit entièrement libéré de 1.174,7 millions d'€
- La réserve légale de 6,4 millions d'€
- Le bénéfice reporté de 13 millions d'€

COMPTE DE RESULTATS

L'activité de FINANPART étant une activité de holding financière, il n'y a pas de produit d'exploitation mais des charges d'exploitation, des charges et des produits financiers consistant en :

- Services et biens divers : 3.363,00 €
- Charges financières : 121,00 €

Le résultat à affecter de l'exercice se solde par une perte de 3.484,00 €.

B. Affectation du résultat

Le résultat à affecter s'établit comme suit :

Perte de l'exercice à affecter :	-3.484,00 €
Bénéfice reporté de l'exercice préc. :	13.033.062,51 €

Bénéfice à affecter :	13.029.578,51 €

Nous vous proposons de l'affecter comme suit :

Dotation à la réserve légale :	- €
Bénéfice à reporter :	13.029.578,51 €
Rémunération du capital :	- €

Pour le surplus, nous vous informons qu'il n'y a pas ou plus, au sein de FINANPART S.A. :

- D'éléments susceptibles d'avoir une influence notable sur son développement ;
- De risques et incertitudes auxquels la société est confrontée ;
- D'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice ;
- D'activités en matière de recherche et développement ;
- D'existence de succursales ;
- D'informations sur l'usage d'instruments financiers.

Et

- Qu'il n'y a pas d'intérêt opposé d'administrateurs et d'actionnaires.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Nous vous prions de bien vouloir approuver la situation comptable du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019 telle que présentée lors de votre Assemblée générale ordinaire du 1^{er} semestre 2020 et de bien vouloir donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour leur mission menée au cours de la période précitée.

Liège, le 3 mars 2020.

Par le Conseil d'Administration :



Monsieur Luc GILLARD,
Administrateur.



Monsieur Fabian CULOT,
Administrateur.

FINANPART
Société Anonyme
Siège social : rue Louvrex, 95 à Liège
T.V.A. BE 0847 168 207
« la Société »

RAPPORT DE REMUNERATION

EXERCICE COMPTABLE DU 01/10/2019 au 31/10/2019¹

Chers Actionnaires,

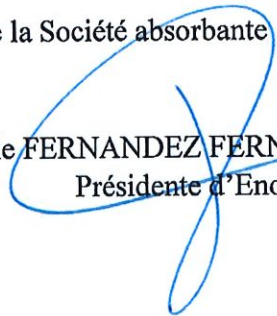
Conformément aux dispositions de l'article 3 :12, §1^{er}, 9^o du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous soumettre, par la présente, un rapport de rémunération donnant un aperçu, sur une base individuelle, du montant des rémunérations et autres avantages, tant en espèces qu'en nature, accordés directement ou indirectement, pendant l'exercice social, aux administrateurs non exécutifs ainsi qu'aux administrateurs exécutifs pour ce qui concerne leur mandat en tant que membre du Conseil d'Administration, par la société ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation de cette société.

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage n'a été attribué aux Administrateurs de FINANPART SA pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019, et ce également jusqu'au 3 mars 2020, date de l'extinction de l'ensemble des mandats d'Administrateur par l'effet de l'absorption de la Société.

Par le Conseil d'Administration de la Société absorbante :



Fabian CULOT,
Administrateur d'Enodia SCiRL.



Julie FERNANDEZ FERNANDEZ,
Présidente d'Enodia SCiRL.

¹ La société FINANPART a fait l'objet d'une fusion par absorption au sein de son actionnaire unique, ENODIA SCiRL, le 3 mars 2020. Pour rappel, le projet de fusion par absorption a été établi, dans le chef de la société absorbée, sur base de la situation comptable au 30 septembre 2019 telle qu'approuvée par l'Assemblée générale statutaire du 28 novembre 2019. Conformément au projet de fusion toujours, la fusion par absorption sortant ses effets, sur le plan comptable et fiscal, au 1^{er} novembre 2019, la société a continué à exister sur le plan comptable durant la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019. Le Conseil d'administration a légalement existé jusqu'au 3 mars 2020, date de la fusion par absorption de la société au sein d'ENODIA.

M.2.

FINANPART
Société Anonyme

Rue Louvrex, 95
4000 Liège

TVA BE 0847.168.207

RAPPORT DE GESTION
EXERCICE COMPTABLE DU 01/10/2019 AU 31/10/2019

Cher Actionnaire,

Tout comme celui de FINANPART, l'organe d'administration de l'actionnaire unique, ENODIA SCiRL, a procédé le 15 janvier 2020 à l'adoption d'un projet de fusion par absorption de FINANPART SA avec effet au 1^{er} novembre 2019.

Pour rappel, le projet de fusion par absorption précité a été établi, dans le chef de la société absorbée, sur base de la situation comptable au 30 septembre 2019 telle qu'approuvée par l'Assemblée générale statutaire du 28 novembre 2019.

Conformément au projet de fusion toujours, la fusion par absorption sortant ses effets, sur le plan comptable et fiscal, au 1^{er} novembre 2019, il incombe au Conseil d'Administration de procéder à l'arrêt de la situation comptable couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019.

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations, nous avons donc l'honneur de vous faire rapport de l'exercice comptable couvrant la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 octobre 2019.

1. Analyse chiffrée des comptes annuels

A. Bilan et compte de résultats

BILAN

Le total bilantaire de FINANPART S.A. s'élève à 1.194.139.693,34 €.

Les principales rubriques de l'actif sont :

- les participations dans les entreprises liées pour un montant de 1.191,2 millions d'€
- les valeurs disponibles pour 2,9 millions d'€.



Les principales rubriques du passif sont :

- Le capital souscrit entièrement libéré de 1.174,7 millions d'€
- La réserve légale de 6,4 millions d'€
- Le bénéfice reporté de 13 millions d'€

COMPTE DE RESULTATS

L'activité de FINANPART étant une activité de holding financière, il n'y a pas de produit d'exploitation mais des charges d'exploitation, des charges et des produits financiers consistant en :

- Services et biens divers : 3.363,00 €
- Charges financières : 121,00 €

Le résultat à affecter de l'exercice se solde par une perte de 3.484,00 €.

B. Affectation du résultat

Le résultat à affecter s'établit comme suit :

Perte de l'exercice à affecter :	-3.484,00 €
Bénéfice reporté de l'exercice préc. :	13.033.062,51 €

Bénéfice à affecter :	13.029.578,51 €

Nous vous proposons de l'affecter comme suit :

Dotations à la réserve légale :	- €
Bénéfice à reporter :	13.029.578,51 €
Rémunération du capital :	- €

Pour le surplus, nous vous informons qu'il n'y a pas ou plus, au sein de FINANPART S.A. :

- D'éléments susceptibles d'avoir une influence notable sur son développement ;
- De risques et incertitudes auxquels la société est confrontée ;
- D'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice ;
- D'activités en matière de recherche et développement ;
- D'existence de succursales ;
- D'informations sur l'usage d'instruments financiers.

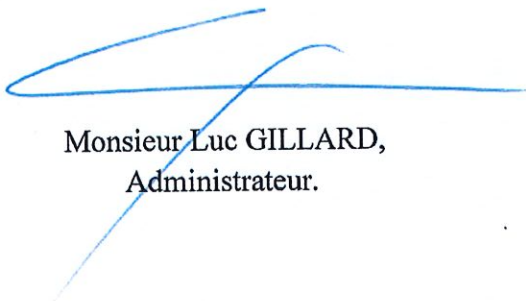
Et

- Qu'il n'y a pas d'intérêt opposé d'administrateurs et d'actionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir approuver la situation comptable du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019 telle que présentée lors de votre Assemblée générale ordinaire du 1^{er} semestre 2020 et de bien vouloir donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour leur mission menée au cours de la période précitée.

Liège, le 3 mars 2020.

Par le Conseil d'Administration :



Monsieur Luc GILLARD,
Administrateur.



Monsieur Fabian CULOT,
Administrateur.

11.3.

FINANPART
Société Anonyme
Siège social : rue Louvrex, 95 à Liège
T.V.A. BE 0847 168 207
« la Société »

RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Période du 01/10/2019 au 03/03/2020¹

Conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD »), le Conseil d'Administration établit annuellement un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport de rémunération, joint au rapport de gestion sur la période comptable allant du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019 arrêté par le Conseil d'Administration du 3 mars 2020, est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de la société absorbante Enodia SCiRL du 29 septembre 2020 et fait l'objet d'une délibération par vote distinct.

Par le Conseil d'Administration de la Société absorbante :


Fabian CULOT,
Administrateur d'Enodia SCiRL.

Julie FERNANDEZ FERNANDEZ,
Présidente d'Enodia SCiRL

¹ La société FINANPART a fait l'objet d'une fusion par absorption au sein de son actionnaire unique, ENODIA SCiRL, le 3 mars 2020, avec effet au 1^{er} novembre 2019. Pour rappel, le projet de fusion par absorption a été établi, dans le chef de la société absorbée, sur base de la situation comptable au 30 septembre 2019 telle qu'approuvée par l'Assemblée générale statutaire du 28 novembre 2019. Conformément au projet de fusion toujours, la fusion par absorption sortant ses effets, sur le plan comptable et fiscal, au 1^{er} novembre 2019, la société a continué à exister sur le plan comptable durant la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019. Le Conseil d'administration a légalement existé jusqu'au 3 mars 2020, date de la fusion par absorption de la société au sein d'ENODIA.

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE 0847 168 207
Type d'institution	Société à participation publique locale significative
Nom de l'institution	Finanpart SA
Période de reporting	01/10/2019 – 03/03/2020

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	6
Autre organe (+ dénomination exacte) #...	Néant

Membres du Conseil d'administration

Fonctions ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions	Nombre de participations/ Nombre de séances convoquées (considérant que certains administrateurs n'ont pas exercé ce mandat durant toute l'année de référence)
Présidente (à partir du 11 décembre 2019)	FERNANDEZ FERNANDEZ Julie	NR	NA	NA	NA	100 %	3/3
Présidente (du 8 octobre 2019 au 30 octobre 2019)	TARGNION Muriel	NR	NA	NA	NA	33,33 %	2/6
Administrateur	CULOT Fabian	NR	NA	NA	NA	83,33 %	5/6
Administrateur	JADOT Jean-Claude	NR	NA	NA	NA	100 %	6/6
Administrateur (jusqu'au 14 novembre 2019)	CAMPSTEIN Léon	NR	NA	NA	NA	33,33 %	1/3
Administrateur	CRAPANZANO Laura	NR	NA	NA	NA	100 %	6/6
Administrateur	DEGEY Maxime	NR	NA	NA	NA	16,67 %	1/6
Administrateur	GERKENS Muriel	NR	NA	NA	NA	66,67 %	4/6

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L531 1-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L531 1-2, § 1^{er}).

Administrateur	DECERF Alain	NR	NA	NA	NA	83,33 %	5/6
Administrateur	DUBOIS Nathalie	NR	NA	NA	NA	66,67 %	4/6
Administrateur	GILLARD Luc	NR	NA	NA	NA	83,33 %	5/6
Administrateur	VANDEBURIE Julien	NR	NA	NA	NA	66,67 %	4/6
Administrateur (à partir du 28 novembre 2019)	ROBERT Damien	NR	NA	NA	NA	33,33 %	1/3
Total général	13 personnes						

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Néant	-	-	-
Total rémunérations	-	-	-	-

Commentaires éventuels

La Société ne disposant pas de personnel, aucun titulaire de fonction de direction ne peut être identifié.

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

	08-10-19	10-10-19	06-11-19	11-12-19	15-01-20	03-03-20	PRESENCES	ABSENCES	ABSENCES JUSTIFIEES	NOMBRE DE SEANCES	% PRESENCES
CAMPSTEIN Léon	Excusé	Excusé	Présent	Excusé	Présent	Présent	1	2	0	3	33,33%
CRAPANZANO Laura	Présent	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent	6	0	0	6	100,00%
CULIOT Fabian	Présent	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent	5	1	0	6	83,33%
JADOT Jean-Claude	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	6	0	0	6	100,00%
TARGNION Muriel	Présent	Présent	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	2	4	0	6	33,33%
DECERF Alain	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent	Présent	5	1	0	6	83,33%
VANDEBURIE Julien	Présent	Présent	Excusé	Excusé	Présent	Présent	4	2	0	6	66,67%
DUBOIS Nathalie	Présent	Présent	Présent	Excusé	Présent	Excusé	4	2	0	6	66,67%
GILLARD Luc	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent	Présent	5	1	0	6	83,33%
DEGEY Maxime	Excusé	Excusé	Excusé	Présent	Excusé	Excusé	1	5	0	6	16,67%
GERKENS Muriel	Présent	Présent	Excusé	Excusé	Présent	Présent	4	2	0	6	66,67%
FERNANDEZ FERNANDEZ Julie				Présent	Présent	Présent	3	0	0	3	100,00%
ROBERT Damien				Excusé	Excusé	Présent	1	2	0	3	33,33%

11.4.



FINANPART SA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 OCTOBRE 2019**

Le 14 août 2020



Sint-Stevens-Woluwe, le 14 août 2020

A l'Actionnaire unique
de Finanpart SA
Liège

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERAL DES ACTIONNAIRES
DE FINANPART SA SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Finanpart SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du Commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que Commissaire par l'Assemblée générale du 20 décembre 2018, conformément à la proposition du Conseil d'administration. Notre mandat de Commissaire viendra à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 octobre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Finanpart SA durant huit exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 octobre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice d'un mois clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 1.194.139.693,34 et d'un compte de résultats qui se solde par une perte de l'exercice de EUR 3.484,00.

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 octobre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clos à partir du 31 octobre 2019 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du Commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.



- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations (à partir du 1^{er} janvier 2020) et du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019) et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (« ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations (à partir du 1^{er} janvier 2020) et du Code des sociétés (jusqu'au 31 décembre 2019), ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.



Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés, à l'exception du fait que les dispositions légales et statutaires relatives à la présentation des comptes annuels à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice n'ont pas été respectées, conformément à l'article 92 dudit Code.
- Comme mentionné dans le rapport de gestion, en date du 15 janvier 2020, l'organe d'administration de la Société a adopté le projet de fusion établi en application des articles 12:7 et 12:50 du Code des sociétés et des associations entre Enodia SCiRL, société absorbante et Finanpart SA, société absorbée, avec effet au 1^{er} novembre 2019. Le projet de fusion a été établi dans le chef de la société absorbée, sur la base de la situation comptable au 30 septembre 2019 approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2019. Eu égard au fait que la fusion par absorption sort ses effets sur le plan comptable et fiscal au 1^{er} novembre 2019, il incombe au Conseil d'administration de la Société de préparer des comptes pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 octobre 2019.

Le Commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises srl
Représentée par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Rasmont'.

Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises